

ARRETE N° 2018-01**LA DIRECTRICE DE L'IUT C**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu le code d'éducation en ses articles L. 713-1 et L. 713-9 ;
Vu les statuts de l'IUT C adoptés en séance du Conseil d'Administration de l'Université le 19 octobre 1989, modifiés en séance du Conseil d'Administration le 5 novembre 2009 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Madame Fatma BOUALI à la Direction de l'IUT C en date du 11 décembre 2017

ARRETE**Article 1**

Délégation est donnée à Madame **Charline DECARNIN (AAE)**, responsable d'administration et de pilotage, et à Monsieur **Olivier HAMEREL (IGE)**, responsable du service financier et comptable, à l'effet de certifier le service fait dans SIFAC, au nom et pour le compte de la directrice de l'IUT C, dans la limite des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 935 et des centres financiers (CF) qui y sont rattachés.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice de l'IUT C

Fatma BOUALI

